

*Initiatives ministérielles*

les renseignements fournis par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sont exacts, ils seront remis au comité et vérifiés.

Alors, nous saurons à quoi nous en tenir. Nous ne nous bornerons pas simplement à une opinion. Les renseignements seront vérifiés par un comité officiel du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui déterminera si les sanctions fonctionnent et si nous pouvons continuer de les appliquer.

Pour l'instant, une guerre est prématurée, et il est inacceptable que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires parlent avec autant de désinvolture de sacrifier des vies canadiennes.

**M. John Brewin (Victoria):** Madame la Présidente, je remarque que la présidence a jugé irrecevable le vaste sous-amendement présenté par le Nouveau Parti démocratique. J'ai l'intention de présenter dans une minute un autre sous-amendement plus court qui, je pense, sera recevable et permettra de voir la popularité de notre point de vue à la Chambre.

J'y viendrai à la conclusion de mes brèves observations.

Je voudrais profiter de l'occasion pour faire deux ou trois observations sur cette situation historique et franchement déprimante dans laquelle nous nous trouvons. Tous les Canadiens s'inquiètent de voir, comme le reste du monde, qu'en cette fin de XX<sup>e</sup> siècle, nous nous trouvons dans une situation qui ne peut que conduire à une guerre terrible et catastrophique.

Le catalogue des souffrances que cette guerre entraînera a déjà été cité par d'autres députés. Je me contenterai donc de résumer.

Il y aura des morts des deux côtés dans les forces armées en présence, et souvenons-nous qu'il y a plus d'un million de soldats dans le golfe Persique. Des milliers et des milliers de jeunes hommes et de jeunes femmes seront tués ou blessés dans cette guerre imminente. Leurs familles et toute la société seront touchées. Des milliers de personnes passeront le reste de leur vie dans la souffrance.

Des milliers et des milliers de civils innocents seront également victimes de ce conflit. Nous avons entendu la liste des désastres écologiques. Il semble que personne n'ait envisagé les désastres géopolitiques et la façon dont

le monde et la région se remettront de cette action, une fois qu'elle sera terminée.

Les Canadiens manifestent leur inquiétude de différentes façons. Nous autres députés, nous avons tous été inondés d'appels téléphoniques, notamment ces derniers jours. Dans chaque circonscription les jeunes—en fait des gens de tout âge—organisent des veilles ou des marches, tentant désespérément d'exprimer l'horreur qu'ils ressentent devant ce qui va se produire. Cela paraît incroyable au monde. Cela paraît incroyable au Canada. Tous les députés doivent penser qu'il est incroyable qu'après avoir connu les horreurs de la guerre au cours de ce siècle, on envisage de déclencher les hostilités.

Le gouvernement a essayé de justifier son rôle passé et celui qu'il entend jouer une fois que la guerre aura commencé, en se drapant dans le drapeau de l'ONU et la résolution des Nations Unies.

Je respecte la conclusion à laquelle est arrivé le gouvernement et je sais que la décision doit être difficile à prendre pour beaucoup de ministériels, mais il est tout à fait inacceptable d'invoquer les Nations Unies pour justifier la guerre qui est sur le point d'être déclenchée au Moyen-Orient.

Tout d'abord, il est parfaitement clair, selon la charte, que la raison d'être première des Nations Unies est d'éviter la guerre et qu'avant de déclencher une guerre, il doit y avoir une situation évidente d'auto-défense, qui aurait justifié le Koweït de se défendre et justifierait la communauté mondiale d'aider l'Arabie Saoudite et les autres États voisins de l'Irak à repousser toute nouvelle agression.

• (1540)

Mais avant qu'une attaque militaire puisse être lancée contre les positions irakiennes au Koweït, le Conseil de sécurité doit déterminer que les sanctions ont échoué et qu'elles ne suffisent pas.

Comme il a été démontré à maintes reprises depuis hier, le gouvernement ne dispose tout simplement pas de preuves établissant que les sanctions sont inefficaces. La résolution même sur laquelle se fonde le gouvernement, la résolution 678 du Conseil de sécurité, ne précise pas seulement que d'autres moyens peuvent être utilisés, mais elle est très claire: elle n'autorise que le recours à tous les moyens nécessaires.